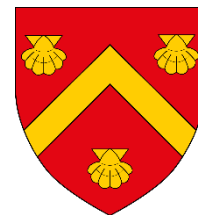




**CONVENTION D'ADHESION
PETITES VILLES DE DEMAIN
DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS ;
GUNDERSHOFFEN, MERTZWILLER, NIEDERBRONN-
LES-BAINS ET REICHSHOFFEN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ENTRE

- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains représentée par son Président Patrice HILT.
- La Commune de Gundershoffen représentée par son Maire Victor VOGT ;
- La Commune de Mertzwiller représentée par son Maire Michel SCHWEIGHOEFFER ;
- La Commune de Niederbronn-les-Bains représentée par son Maire Anne GUILLIER ;
- La Commune de Reichshoffen représentée par son Maire Hubert WALTER ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département du Bas-Rhin, Madame Josiane CHEVALIER,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- La Région Grand Est, représentée par son Président Jean ROTTNER,
- La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président Frédéric BIERRY,
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- La Banque des Territoires
- L'agence Nationale de l'Habitat
- Le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.



Contexte

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 27 novembre 2020, par courrier conjoint des Maires des 4 communes candidates, ainsi que du Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. A cet effet, elles s'engagent à renforcer l'attrait du territoire en le redynamisant et le modernisant tout en valorisant le patrimoine dans une démarche de rénovation énergétique. Elles souhaitent également revitaliser les centres-bourgs en luttant contre la vacance tout en favorisant le maintien et le développement du commerce. Elles s'engagent à mettre en œuvre tous les outils offerts par le programme Petites Villes de Demain.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du département du Bas-Rhin.



Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Région Grand Est, les Collectivités bénéficiaires, et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace du Nord.



Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- La Région Grand Est s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, à mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), à permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.
- La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets

Au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.



Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : notamment un suivi régulier du projet, une approche transversale et globale de la stratégie et du plan d'action ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;



- La communication des actions à chaque étape du projet : un compte rendu sera présenté aux conseils municipaux et communautaire afin que chaque élu dispose des informations et puisse apporter son avis et ses suggestions. Des réunions d'information ou communications sous diverses formes pourront également être proposées aux habitants.



Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et les Maires des communes de Gundershoffen, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- La Région Grand Est
- La Collectivité européenne d'Alsace
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- La Banque des territoires
- L'Agence Nationale de l'Habitat
- Le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Pourront également être associés tous autres partenaires appelés à contribuer à la réalisation du projet de revitalisation.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.



Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.



Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Les 4 communes se situent dans le département du Bas-Rhin, dans l'arrondissement de Haguenau et appartiennent au Canton de Reichshoffen.

Les communes font partie de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui a été créée le 16 décembre 1998.

Celle-ci regroupe 13 communes de l'Alsace du Nord, soit près de 24 000 habitants :

Dambach-Neunhoffen, Gumbrechtshoffen, Gundershoffen-Eberbach-Griesbach, Mertzwiller, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen-Nehwiller, Rothbach, Uttenhoffen, Windstein, Zinswiller.

6.1.1 La commune de GUNDERSHOFFEN

Considérant que la commune de Gundershoffen répond bien aux critères d'éligibilité au programme « Petites villes de demain » ; une lettre d'intention a été signée conjointement entre la Commune et M. HILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, le 27 novembre 2020 afin de proposer la candidature de la Commune.

Gundershoffen avec ses deux hameaux Schirlenhof et Ingelshof ainsi que ses communes associées, Eberbach et Griesbach se situent dans le secteur des collines qui s'appuient sur le Massif des Vosges du Nord.

La commune s'étend sur une surface de plus de 1 755 hectares à une altitude de 173 mètres.

En 1973, Gundershoffen fusionne avec Eberbach et Griesbach qui ont maintenant le statut de communes associées.

Gundershoffen est une petite ville de 3 800 habitants, considérée comme une très petite centralité dans une petite centralité avec une centralité de type polycentrique (3 centres)

Le lieu de vie repose sur un système urbain multipolaire, réticulaire, non hiérarchisé. La population active représente environ 80 % de la population (données 2017).

6.1.2 La commune de MERTZWILLER

Considérant que la commune de Mertzwiller répond bien aux critères d'éligibilité au programme « Petites villes de demain » ; une lettre d'intention a été signée conjointement entre la Commune et M. HILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, le 16 novembre 2020 afin de proposer la candidature de la Commune

Mertzwiller est une commune du nord de l'Alsace idéalement située géographiquement entre la Communauté d'agglomération de Haguenau et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn.

La commune s'étend sur 2,3 kms et à 172 mètres d'altitude.



La Commune se situe dans le département du Bas-Rhin, dans l'arrondissement de Haguenau et appartient au Canton de Niederbronn-les-Bains.

Mertzwiller est une petite ville de 3 400 habitants (dernier recensement INSEE population totale de 3389 hab). Sa population est en baisse constante. Elle est passée sous le seuil de 3500 habitants en une décennie.

La population active représente environ 72,9 % de la population (données 2017).

La commune de Mertzwiller subit depuis plusieurs années une baisse constante de la population et souhaite pouvoir remédier à cette difficulté constatée en étant plus attractive.

Permettre son essor en la rendant plus attractive malgré une offre de services déjà existante, l'inscrire dans une démarche de revitalisation passent par la réalisation de projets communaux s'intégrant au dispositif de revitalisation dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». La politique que la commune souhaite engager dans le cadre de ce dispositif tend à répondre à des problématiques existantes et y apporter une solution tout en ayant la volonté forte de lui permettre de s'engager vers l'avenir et lui permettre ainsi de garantir son essor.

6.1.3 La commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS

Considérant que la commune de Niederbronn-les-Bains répond bien aux critères d'éligibilité au programme « Petites villes de demain » ; une lettre d'intention a été signée conjointement entre la Commune et M. Patrice HILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, afin de proposer la candidature de la commune à ce programme.

Située dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Niederbronn-les-Bains est la première station hydrominérale d'Alsace, est station classée de tourisme, station verte et commune forestière sur le GR53. Petite ville de 4 400 habitants, Niederbronn-les-Bains s'étend sur une surface de plus de 3 100 hectares et son altitude varie de 192 mètres à 581 mètres (point culminant des Vosges du Nord au Wintersberg).

Sur le ban de la commune se trouvent notamment la société Celtic S.A. d'embouteillage de l'eau minérale issue de l'une des sources du patrimoine niederbronnnois, la Fonderie de Niederbronn qui a appartenu au groupe De Dietrich de 1769 à 2004 ainsi que, sur le site de Jaegerthal, les premières forges de cette illustre famille.

Des infrastructures scolaires (groupe scolaire, école maternelle), culturelles (relais culturel, Maison de l'Archéologie, Point Lecture) et sportives (piscine Les Aqualies, gymnases, terrains de foot, terrains de tennis extérieurs et couvert...) sont aussi gérées par la collectivité pour le bien-être des habitants, des visiteurs, des curistes et touristes.



6.1.4 La commune de REICHSHOFFEN

Considérant que la commune de Reichshoffen répond bien aux critères d'éligibilité du programme « Petites villes de demain », une lettre d'intention a été signée conjointement entre la ville et la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, afin de proposer la candidature de Reichshoffen.

Reichshoffen, associée au village de Nehwiller, est une commune de 5 396 habitants, située dans le nord de l'Alsace, au pied du Massif des Vosges du Nord. Ville porte d'entrée du Parc Naturel Régional, Reichshoffen dispose d'un riche patrimoine naturel et architectural que la commune tente de préserver au mieux. La ville est chef-lieu du canton de Reichshoffen. Elle est jumelée avec la ville allemande de Kandel depuis 1961.

Reichshoffen fait partie de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, qui est constituée de quatre polarités majeures : Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen et Mertzwiller. Ces quatre villes ont choisi de présenter ensemble leur candidature au programme Petites Villes de Demain, étant confrontées à des enjeux similaires en termes d'attractivité, d'accessibilité, etc...

La ville de Reichshoffen dispose d'un parc industriel important. Forte d'une tradition ferroviaire et sidérurgique ancienne, Reichshoffen accueille notamment les usines de production de matériel ferroviaire d'Alstom ou d'infrastructure ferroviaire de Vossloh-Cogifer. Ces industries sont un véritable moteur économique et forment un bassin d'emploi important sur lequel il est nécessaire de s'appuyer pour construire un programme de revitalisation, notamment en proposant de nouveaux services aux travailleurs.

Le centre-ville de Reichshoffen dispose d'un linéaire commercial à la fois ancré et fragile. Si la majorité des commerces essentiels y sont présents, leur nombre a sensiblement baissé ces quinze dernières années. L'une des priorités du programme de revitalisation est donc l'accompagnement des commerçants actuels : efforts de communication numérique, animations commerciales, réponse aux nouvelles attentes des clients... La ville est confrontée à un taux de vacance commerciale élevé, qui constitue l'un de ses enjeux majeurs. L'accompagnement des porteurs de projets et la rénovation des locaux commerciaux vacants en vue de leur remise sur le marché est donc une priorité.

Le centre-ville de Reichshoffen souffre d'une image négative, en particulier à cause de la faible qualité de l'espace public. C'est pourquoi la commune souhaite mettre en œuvre de gros projets de réaménagement en vue d'améliorer la qualité de l'espace public :

- Mise en sens-unique de la rue du général Leclerc et travaux de réaménagement
- Réaménagement de la place de l'église
- Réaménagement du parking et de la place de la Chartre

Dans ce cadre, la ville souhaite engager une étude sur la signalétique existante et les besoins, afin de mieux signaler les parkings et les points d'attractivité.

L'objectif est de faire du centre-ville un lieu de vie, de lien social, accessible pour tous.



Le centre-ville de Reichshoffen est un centre ancien. La majorité des bâtiments date d'avant 1945 et sont représentatifs d'une architecture traditionnelle qui fait le cachet de la ville. Ces bâtiments ont besoin d'être rénovés, tant extérieurement qu'intérieurement : ravalement de façade, isolation, système de chauffage durable, etc... La commune a à cœur de lutter contre l'habitat indigne et la vacance commerciale, ainsi que d'améliorer la qualité de son parc de logements, particulièrement dans le centre ancien.

La ville de Reichshoffen propose un large panel de services culturels, médicaux ou administratifs qu'il convient de préserver et d'enrichir, notamment dans le développement numérique ou dans l'animation culturelle.

La commune comprend plusieurs friches industrielles qu'elle souhaite revaloriser. Elle est propriétaire de quelques bâtiments à l'abandon qu'elle doit rénover et revaloriser. Un nouveau projet de lotissement est aussi en réflexion.

Reichshoffen souhaite enfin étendre son attractivité touristique, en répondant aux attentes des visiteurs (création de parcours touristiques ludiques par exemples) ou en développant les infrastructures touristiques. La ville souhaite aussi enrichir son calendrier d'animations, notamment en proposant des rendez-vous événementiels saisonniers (marché de Noël, animations commerciales, animations d'été...).

Le conseil municipal lors de sa séance du 23 février 2021 a validé les actions à mener selon les 7 ambitions présentées ci-après :

1. Economique : Un accompagnement et développement des activités économiques, tant commerciales, artisanales que touristiques, dans le Bourg Centre sous la responsabilité de la Manageuse de Ville spécialement recrutée dans le cadre du projet de redynamisation,
2. Aménagement Urbain : Réaménagements de différents espaces urbains, avec théâtralisation de certains, amélioration de la circulation, en privilégiant les modes doux, et du stationnement de proximité, création de lieux de rencontre,
3. Le Bâti : Accompagnement des propriétaires et réhabilitation des locaux commerciaux et locatifs vides avec mise en place de dispositifs financiers, réhabilitations de bâtiments communaux et construction de nouveaux, transformation et restructuration de l'ancien en fonction des orientations stratégiques de la ville,
4. Animation du Centre-Ville : Sensibilisation des publics, organisation d'événementiels de promotion du centre, mise en culture du patrimoine tant architectural, qu'historique, environnemental...
5. Attractivité : Aménagement des entrées de ville, parcours de découvertes, mise en valeur et développement du Musée et de l'action culturelle, une signalétique multifonctionnelle et numérique,
6. Développement Durable : Économies d'énergie des bâtiments et des espaces publics et développement des énergies renouvelables, développement de trames vertes et bleues en ville et en lien avec NEHWILLER, gestion différenciée des déchets, création de circuits courts,
7. Communication et Numérique : Réorganisation des médias communaux et création d'une appli ville et d'un lieu multimédia ouvert à tous.



6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

6.2.1.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord. La révision valant « grenellisation » du SCoT de l'Alsace du Nord a été approuvée le 17 décembre 2015. Une deuxième révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été prescrite le 07 septembre 2018. L'approbation de cette version révisée est prévue pour la fin de l'année 2021.

4 motifs ont guidé cette nouvelle révision :

- Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
- Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
- Adapter le SCoT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives

Dans son projet de révision, le SCoTAN définira une armature urbaine du territoire et identifiera les localités « Petites Villes de demain » du Pays de Niederbronn-les-Bains comme suit :

- **un pôle intermédiaire correspondant aux ensembles urbains de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Gundershoffen**

Les pôles intermédiaires peuvent avoir vocation, en complémentarité ou lorsqu'ils sont mieux positionnés que le pôle d'agglomération ou les pôles urbains structurants, à porter le développement d'activités, de services ou d'équipements de niveau supérieur (voir ci-dessus).

Toutefois, leur vocation première est d'assurer les fonctions de centralité de leur bassin de coopération intercommunale. En ce sens, les équipements structurants à l'échelle de l'ensemble de ce bassin y sont prioritairement localisés.

Point d'appui du développement local, leur croissance permet de répartir le développement de façon équilibrée en Alsace du Nord.

Outre l'équilibre spatial recherché par le choix de leur localisation, leur développement doit également être harmonieux entre leurs différentes fonctions urbaines : activités, logements, services, commerces, équipements.



- **un pôle émergent : Mertzwiller**

Comme les pôles intermédiaires, ces pôles émergents ont vocation à assurer les fonctions de centralité de leur bassin de vie.

Toutefois, leur niveau actuel en commerces, en équipements et en services ne leur assure pas encore un rayonnement sur leur bassin de vie au niveau de celui des pôles intermédiaires.

Le renforcement de leur fonction est recherché. Les équipements structurants à l'échelle de leur bassin y sont prioritairement localisés.

Tout comme les pôles intermédiaires, leur développement doit être équilibré entre leurs différentes fonctions urbaines : activités, logements, services, commerces, équipements.

6.2.1.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2015 a acté le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en lieu et place de la carte communale. Approuvé le 21 septembre 2020 par délibération du Conseil Communautaire, le Plan d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est applicable depuis le 25 septembre 2020. Une modification de ce PLUi est envisagée afin de se mettre en cohérence avec les autres documents de planification de rang supérieur tel que le SCoTAN ou le SRADDET.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.101-2 du code de l'urbanisme). Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable et répondant aux besoins de développement local.

6.2.1.3 La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

La Ville de Reichshoffen consciente de la valeur de l'héritage historique que recèle son centre médiéval a souhaité protéger ce patrimoine. De 1992 à 2002, la municipalité a mis à l'étude une zone de protection spécifique intitulée "Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager" (ZPPAUP). Par arrêté préfectoral du 23 avril 2003, la ZPPAUP a vu le jour. Depuis cette date, s'applique le Zonage et le Règlement de ce dispositif.

Ce dispositif original, Reichshoffen est la première ville d'Alsace à s'être doter d'une ZPPAUP, substituée aux traditionnels périmètres de protection de 500 mètres de rayon autour des Monuments Historiques une zone de protection limitée. Reichshoffen compte trois Monuments Historiques (l'église Saint Michel, le château De Dietrich, et l'Altkirch). Deux monuments sont protégés par la ZPPAUP et un périmètre restreint est en vigueur autour de l'Altkirch.

La ZPPAUP comporte deux zones :

- une zone A qui délimite le tissu urbain soumis aux règles architecturales ;
- une zone B inconstructible.

La ZPPAUP possède un règlement très précis pour l'ensemble des travaux qui concernent l'aspect extérieur des constructions. Il est absolument nécessaire de déclarer en mairie ces travaux. L'autorisation ne peut être délivrée sans l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.



6.2.1.4 Le Plan Climat, Air, Energie Territorial d'Alsace du Nord

L'élaboration du plan climat a débuté en mai 2019 et sa validation finale est prévue en juin 2021. Ce premier plan d'actions portera sur une période de 6 ans.

La gouvernance est articulée autour d'une commission climat composée d'élus et de techniciens référents de chaque communauté membre du PETR, de représentants du conseil de développement et de partenaires thématiques locaux.

- La commission climat propose les orientations et assure le suivi de la démarche,
- Le bureau syndical du PETR valide les décisions opérationnelles,
- Le comité syndical du PETR valide les grandes étapes de la démarche (gouvernance, stratégie, plan d'actions).

L'élaboration du PCAET de l'Alsace du Nord est menée en concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques du territoire à travers le conseil de développement territorial du PETR.

Chaque intercommunalité organise et anime une gouvernance climat à son échelle. Les habitants seront associés à la phase de construction du plan d'actions. Un programme spécifique d'échanges est proposé aux jeunes via les structures d'animation jeunesse du territoire, ainsi qu'aux industriels.

L'élaboration du plan climat est associée à la 2e révision du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN).



6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

6.2.2.1 La charte du Parc : le projet du territoire des Vosges du Nord – horizon 2029

Issue d'une large concertation entre les communes, départements et région du territoire, la charte définit un projet de territoire sur 15 ans. Elle est LE document de référence qui régit le parc naturel régional et prend la forme d'un contrat d'engagement entre les signataires. Unique et différente pour chaque parc, elle résume les orientations et les objectifs en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme durable, d'éducation à l'environnement, ...

Pour les Vosges du nord la charte présente 3 vocations, qui se déclinent chacune en plusieurs orientations et mesures.

- Vocation 1 : Territoire où l'homme est attaché à son environnement naturel et culturel
- Vocation 2 : Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial
- Vocation 3 : Territoire qui ménage son espace et ses paysages

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par un Programme d'Intérêt Général qui concerne la rénovation énergétique des logements. Ce « PIG Rénov'Habitat » repose sur un accord financier entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Etat et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Les objectifs de ce programme visent à apporter un soutien technique et financier aux habitants du territoire pour la rénovation de leur logement. Chaque année, plusieurs dizaines de logements sont rénovés dans le Pays de Niederbronn-les-Bains grâce à ce programme et les subventions redistribuées par les différents partenaires s'élèvent à près d'un million d'euros par an. Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant des travaux. Les conseils donnés aux propriétaires sont gratuits et personnalisés. Le suivi-animation du programme est délégué à un bureau d'étude (URBAM Conseil) depuis le 1^{er} juin 2020.

Pour bénéficier des subventions dans le cadre du PIG Rénov'Habitat, il faut respecter plusieurs critères. Ainsi, les subventions s'adressent aux 2 types de propriétaires suivants :

- Les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, sous condition de ressources.
- Les propriétaires bailleurs, qui s'engagent à louer leur logement réhabilité à loyer modéré pendant 9 ans.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains abonde à hauteur de 10% le montant des travaux subventionnables d'après les critères de l'Agence Nationale de l'Habitat. Une convention est en cours entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2023.



6.2.3.1 La commune de GUNDERSHOFFEN

Les villes petites sont souvent analysées à travers les relations qu'elles entretiennent avec « leurs espaces de proximité » que ce soit dans l'approche classique de la centralité, ou dans celle, renouvelée, de l'attractivité territoriale et de l'insertion dans les réseaux, comme le propose le récent travail pour l'ORATE (projet TOWN). « Chacune de ces villes est au cœur d'un système spatial qui associe différentes composantes urbaines et rurales que l'on suppose répondre à des principes communs d'organisation ».

Il s'agit d'un type de territoires identifié comme symbole de proximité (villes « à taille humaine », villes « où il fait bon vivre », etc.).

La commune de Gundershoffen souhaite proposer 3 projets à ce dispositif :

- « **Optimisation de l'organisation des cheminements et stationnements multimodaux devant la gare Sncf de Gundershoffen** » : Rue de la gare à Gundershoffen Le projet vise à faire de la gare un pôle d'échange multimodal, accueillant les clients, en prenant en compte une partie de leurs modes de déplacements et dans une approche de développement de l'éco mobilité ;

-> Signature d'une convention avec la Sncf réseau et Sent Gares et connexions afin de déterminer le portage technique et financier du projet, une étude de faisabilité doit être menée.

- « **Tiers Lieu Marché Couvert** » (Fabrique du territoire) : Rue du Maire Spiess à Gundershoffen Le terrain est situé au cœur du centre de services de la ville. Son environnement est riche en commerces et en bâtiments publics, la Mairie et la salle polyvalente en étant les bâtiments phares. Les abords sont souvent utilisés pour diverses manifestations (marché aux puces, marché hebdomadaire du terroir, kermesse, salon des antiquités).

Le programme répondrait à un besoin de pouvoir abriter des activités polyvalentes et simultanées entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Un espace polymorphe (possibilité de prendre des formes variées en fonction des besoins du territoire) et modulaire offrant un lieu physique à une communauté d'utilisateurs Un comité de pilotage interne (élus, partenaire technique expert) a été mis en place afin de commencer à travailler sur la volonté politique et les grands axes du projet.

-> demande de subvention au titre de la DETR

- « **Friche Shell/Oil France** » : 2 Grand'Rue à Gundershoffen Friche d'une ancienne station-service à l'abandon depuis plusieurs années. L'acquisition du site par la commune permettrait un projet global de réaménagement d'entrée de ville et de requalification de la friche avec dépollution du site.

La Commune souhaite lutter contre les espaces laissés à l'abandon et certainement pollués, sources de plus, de gaspillage foncier dans un secteur où le foncier est rare, et où chaque verrou devient un enjeu d'aménagement.

Cette opération permettrait de redynamiser l'image de la ville et de faire revivre toute une zone. En effet, il s'agit d'un axe particulièrement important de la commune.



6.2.3.2 La commune de MERTZWILLER

Considérant que la commune de Mertzwiller répond bien aux critères d'éligibilité au programme « Petites villes de demain » ; une lettre d'intention a été signée conjointement entre la Commune et M. HIILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, le 16 novembre 2020 afin de proposer la candidature de la Commune, pour les 7 projets suivants qui permettront de rendre la commune plus attractive, de poursuivre son essor pour devenir la petite ville de demain.

- **La Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire** est un projet qui doit permettre de répondre efficacement à une problématique qui est celle du départ à la retraite de plusieurs praticiens (médecins généralistes) et d'offrir à la population du secteur une plus value en terme d'offre de soins par la présence de plusieurs spécialités. Ce projet est déjà labellisé par l'ARS et soutenu par les praticiens de la commune.
- **L'optimisation de l'organisation des cheminements et stationnements** doivent contribuer à rendre la commune plus attractive en répondant à des problématiques de sécurité et de meilleure circulation piétonne et à vélo (piste cyclable) aussi bien dans le secteur des écoles (Rue du Lin) que celui du collège (Rue Louis Pasteur).
- **La réhabilitation du site de l'ancien moulin** relève de la préservation du patrimoine de la commune. Il est envisagé la création de logements dans l'ancienne maison du meunier tout en préservant le cadre bucolique, la réhabilitation de l'ancienne grange située à côté pour des activités culturelles et le développement de la politique en faveur des jeunes, la création d'une base nautique (pratique du canoé kayak) et la mise en service d'une centrale électrique.
- **L'aménagement de l'ancienne gare en locaux commerciaux** dans le but d'attirer de nouvelles activités d'entreprises à proximité de l'entreprise De Dietrich
- **Le déploiement des usages numériques dans les écoles et la mise en place de bornes wifi dans la commune.** Il s'agirait de doter l'école maternelle et élémentaire d'outils numériques adaptés dans un but éducatif. Les bornes wifi gratuites s'inscriraient dans le cadre de la politique en faveur des jeunes notamment par l'amélioration de la couverture internet dans la commune.
- **Le renouvellement du parcours de santé situé au biotope et la création d'un parcours vita dans le secteur des lotissements du Murbruch** par le remplacement et la modernisation des agrées sportifs au « biotope » qui dispose d'un cheminement adapté de 2,4 kms et la création d'un parcours type Vita dans la zone du Murbruch qui poursuit son extension avec la réalisation d'une prochaine 3^{ème} tranche de lotissements.
- **Le développement des animations culturelles et de la politique en faveur des jeunes dans la commune en complément du projet au niveau de l'ancien moulin.**



6.2.3.3 La commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS

La commune de Niederbronn-les-Bains souhaite proposer les projets suivants au dispositif :

1. *Cohésion territoriale et coopérations – Economie plurielle ancrée dans les territoires :*

- **« Construction d’ateliers municipaux BBC »** : la volonté de la commune de disposer d’un type d’hébergement complémentaire à celui existant afin de permettre d’accueillir de nouveaux habitants devrait se concrétiser prochainement avec la construction en 2022-2023 d’une résidence intergénérationnelle, d’un bâtiment de logements proposés à l’accession, de quelques maisons pour primo-accédants et d’une pension de famille. Ce projet ambitieux de création de 80-90 logements, se fera sur le site actuel des ateliers municipaux car idéalement situé à proximité immédiate du centre-ville et de ses commerces. Il nous faut donc prévoir un déplacement complet des ateliers municipaux de la commune (bâtiment et serres municipales). L’objectif pour le nouveau bâtiment : parvenir à un bâti type BBC. Mise en place d’un bâtiment à ossature bois, isolation écologique, biosourcée (chanvre, coton...), panneaux solaires pour l’eau chaude, panneaux photovoltaïques pour la production d’énergie en consommation propre voire au-delà.
- **« 5^e tranche du projet de ville »** : le projet de ville intitulé « Le Murmure Romain » a permis, depuis le début des années 2000 de donner une dimension naturelle et rassembleuse au centre-ville de Niederbronn-les-Bains avec parcs et jardins, promenade le long du Falkensteinerbach, trame verte... La 5^e tranche de ce projet reste à engager sur la partie allant de l’église catholique Saint Martin à l’extrémité de l’Avenue Foch (au niveau de la Maison de l’Archéologie. La réalisation de cette dernière tranche permettra de valoriser l’un des axes principaux de la commune avec l’aménagement de la voirie, des espaces verts ainsi que d’espaces destinés à la mobilité douce (piétons et vélos) pour relier ainsi le centre-ville au pôle culturel par une promenade.
- **« Aménagement paysager entrée nord et buvette d’eau minérale »** : c’est à l’entrée nord de Niederbronn-les-Bains que coule la source dite « celtique », l’une des richesses majeures de la commune. C’est également à cet endroit que se retrouvent de nombreux randonneurs, VTTistes, promeneurs pour entamer leur découverte, leur périple sur les sentiers du Club Vosgien en forêts communale et domaniale. La commune a la volonté de faire de cette entrée nord un véritable espace adapté à l’accueil des randonneurs, curistes, touristes par la mise en valeur de la source et sa buvette (vandalisée en 2019), par la création d’une aire de pique-nique (en réflexion avec l’Office du Tourisme de l’Alsace Verte pour proposition d’une offre de paniers pique-nique avec produits locaux et du terroir) et d’un espace aménagé pour la biodiversité. La proximité de l’entreprise Celtic permettra d’apporter une offre supplémentaire à cet espace (réflexion sur magasin de produits locaux, mise à disposition de matériel de randonnée... tout est à construire !). L’espace parking sera également à réaménager.
- **« Aménagement rue Clémenceau »** : cette rue sépare 2 places de la commune, la place du Bureau Central et la place des Thermes. Nous souhaitons proposer un espace partagé et procéder à la mise en place de quelques éléments de mobilier urbain végétalisé pour renforcer encore l’image de Station Verte de notre commune



- **« Aménagement site du Herrenberg »** : le site du Herrenberg fait partie de ces endroits très rares de « forêt dans la ville ». Des plantations, une mise en valeur des sentiers, un peu de mobilier permettront de donner encore plus de cachet à ce lieu de promenade et à l'espace accueillant les guinguettes en soirées estivales
- **« Sport & Jeux »** : Niederbronn-les-Bains compte plusieurs parcs dont celui du golf sur pistes où se trouvent quelques jeux pour enfants et un espace « Mouv'Roc ». Nous souhaitons pouvoir aménager, comme cela existe dans bien d'autres stations thermales, quelques agrès permettant aux curistes mais aussi aux touristes et habitants de se maintenir en forme, de travailler leur rééducation. D'autres jeux seraient également bienvenus pour les jeunes, les adolescents.
- **« Aire de camping-cars »** : Niederbronn-les-Bains étant station thermale et classée de tourisme, elle accueille de nombreux touristes et curistes tout au long de l'année dans les hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, camping et souhaite pouvoir accueillir mieux les camping-caristes avec l'aménagement d'une aire adaptée à leurs besoins (borne électrique, point de vidange...)
- **« Préservation et restauration de la Wasenbourg »** : ce dossier est engagé depuis quelques années déjà. Après la transmission du diagnostic complet par l'architecte en chef des monuments historiques, la phase active va pouvoir s'engager afin d'assurer la préservation de ce patrimoine, de l'une des sentinelles des Vosges du Nord. Cette restauration se fera en deux parties : le nettoyage et la sécurisation de la ruine, puis sa restauration et sa mise en tourisme avec aménagement d'une passerelle permettant aux visiteurs de découvrir le château et les vues, étage par étage. Dossier accompagné par la DRAC.
- **« Espace associatif, intergénérationnel, coworking et bibliothèque »** : notre commune a le projet de transformer l'ancienne école maternelle du Petit Pont, idéalement située en cœur de ville, pour en faire un espace culturel et associatif. Le Point Lecture actuel se trouve situé au sein de la Maison de l'Archéologie et souffre cruellement du manque de visibilité et d'espace. Une partie du bâtiment futur sera consacrée à une bibliothèque digne de ce nom (dans une zone rouge pour la lecture publique, c'est essentiel). Des espaces de rencontre pour les personnes de tout âge, pour la vie associative ainsi qu'un espace coworking et réunion viendront compléter l'aménagement de cette maison pour en faire un vrai lieu d'échange et de lien social !
- **« Application de centre-ville, affichage numérique »** : une réflexion s'engage sur mise en place d'une application de centre-ville disponible sur Smartphone. La commune souhaite également la mise en place de deux panneaux d'affichage tactile d'informations : l'un en centre-ville, l'autre dans l'espace gare qui est l'une des entrées de ville. La mise en place de borne wifi est également prévue en centre-ville et dans le parc du golf sur pistes pour une bonne couverture internet.
- **« Lutte contre les logements vacants et contre les commerces vacants »** : dans le cadre de la revalorisation du centre-ville, des accompagnements se feront par la commune pour lutter contre la vacance des bâtiments, par une aide à la rénovation énergétique complémentaire à celle proposée par le PIG Rénov'Habitat. Un manager de centre-ville sera en charge du contact et de l'aide aux propriétaires.



- **« Circuits-courts & commerces de proximité »** : ce manager sera également chargé de l'accompagnement des commerçants, artisans pour mise en valeur des circuits-courts et défense du commerce de proximité, par différentes actions à définir avec les différents acteurs.
- **« Assurer un futur au thermalisme »** : c'est l'une des richesses majeures de Niederbronn-les-Bains et il nous appartient d'en prendre soin en nous assurant de la préservation de la ressource en eau thermique. Une étude a été engagée il y a quelques années déjà sur le forage (puits artésien) situé au Herrenberg. Il convient à présent de faire une étude plus poussée pour s'assurer de la régularité de la qualité de cette eau, de ses qualités thérapeutiques et des possibilités de compléter les soins proposés par l'établissement thermal. Cette étude porte sur plusieurs années pour obtenir la reconnaissance de cette eau comme eau thermique complémentaire à celle de la Source Romaine.

2. Transition énergétique et écologique :

- **« Rénovation énergétique bâtiments communaux » et « Rénovation des logements communaux »** : il est essentiel de poursuivre le travail engagé pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments en veillant à une meilleure isolation thermique, en adaptant les modes de chauffage, en travaillant également sur l'éclairage des espaces (éclairage intelligent s'adaptant à la luminosité extérieure par exemple...), consommations d'eau...
- **« Mobilité douce »** : l'objectif est de mener une étude complète sur la place du vélo dans notre commune, d'aménager des espaces de parking et de rechargement des vélos électriques et de poursuivre le travail engagé pour des espaces piétonniers sécurisés. A ce projet s'ajoute celui du « Pedibus » pour encourager les enfants à se rendre à pied à l'école et la création d'une liaison piétonne entre la rue des chalets et la rue des sorbiers.
- **« Mobilité électrique »** : nous souhaitons prévoir l'installation d'une borne de rechargement de véhicules électriques en centre-ville et procéder à l'acquisition de véhicules électriques et VAE pour remplacement des véhicules actuels de la commune.
- **« Eau ! »** : la commune souhaite s'inscrire dans le projet pilote « Ollas » pour la préservation des ressources en eau. Elle mettra en place ces jarres de terre cuite dans les massifs de fleurs pour réguler la consommation en eau et la ramener au juste nécessaire. Cela nécessite l'acquisition d'un système numérique de contrôle des arrosages
- **« Fleurissement & biodiversité »** : installation d'espaces favorables à la biodiversité dans les quartiers et programme de préservation des vergers et de replantation d'arbres fruitiers
- **« Chaufferie bois »** : depuis de nombreuses années, la commune dispose d'une chaufferie bois desservant piscine, établissements scolaires, logements communaux, infrastructures sportives situé au Montrouge. Nous souhaitons pouvoir procéder à l'acquisition de filtres à particules pour la préservation de l'environnement de la qualité de l'air



- « **Eclairage intelligent** » : un important travail de remplacement des éclairages publics a déjà été engagé par la commune pour la préservation du ciel étoilé et pour économie d'énergie (LED, horloges astronomiques...). Ce programme est à poursuivre. La commune dispose de nombreuses « rues-escaliers » et nous souhaitons faire évoluer l'éclairage public sur ces espaces en y installant des détecteurs de présence.
- « **Friche Bloch** » : sur le ban de la commune si situe une friche industrielle, l'ancienne scierie Bloch, acquise ensuite par l'entreprise Canadell, s'étendant sur plus d'1,2 hectare. Le PLU ayant déclassé la zone de Ux en N, l'entrepreneur souhaite revendre le site. La commune réfléchit à son acquisition pour un projet de renaturation ou d'agriculture raisonnée si possible. Cela ne pourra se faire sans accompagnement.
- « **Recyclerie-Trokedon** » : autre projet à faire mûrir. Il s'agit de lutter contre le gaspillage en proposant un projet participatif citoyen. Sur un site à définir : récupération d'objets usagés pour réparations, pour leur donner une seconde vie.



6.2.3.4 La commune de REICHSHOFFEN

Les projets de la commune se déclinent selon le programme d'actions sur le mandat ci-après

7 AMBITIONS	Actions	Opérations	Objets
1. ECONOMIQUE	Commerces et artisanat	Animatrice centre-ville	Accompagnement des commerces
		Made in Reichshoffen	Promotion commerces
		Boutique éphémère	Acquisition bâtiment « autoécole » et réalisation d'une boutique éphémère
		« Boutique à l'essai »	Avec la fédération, appel à projet, choix des candidats
		Rénovations	Vitrines, outils de vente...
	Nouveaux commerces	Installations	Démarches, accueil, accompagnement
	Tourisme	Lieux d'accueil et d'hébergements	Accompagnement privés
		Hébergement insolite Plan d'Eau	Accueil touristique, petit hébergement
2. AMENAGEMENT URBAIN	Espace urbain	Place de l'Eglise	Réaménagement
		Parking de la Chartre	Réorganisations
		Espace piscine	Réaménagement
		Espace « Pierre de Leusse »	Réaménagement
	Circulation	Rue du Général Leclerc	Sens unique avec terrasses et stationnements de proximité, zone de partage, animations commerciales
	Circulation douce	Itinéraires pédestres et cyclables	Mise en valeur de l'existant et création de nouveaux en rapport avec l'aménagement du centre-ville
	Théâtralisation d'espaces	Centre-ville, gare	
3. LE BATI	Locaux vides	Magasins vides	Accompagnement
			Subvention diagnostic travaux
		Bourse aux commerces	Gestion des commerces vides
		Logements vides	Accompagnement pour rénovation et location
	Réhabilitation	Subventions communales	
	Espace tiers lieux	Restaurant « Le Nautique »	Transformation pour c tiers lieux et petits logements



	Rénovation	Maison METZINGER	Transformation pour presbytère pour moitié
	Rénovation	Presbytère	Transformation pour logements
3. LE BATI	Transformation	Moulin/Abattoir	Pour animation et résidence culturelles
	Construction	Bâtiments pour Ateliers Municipaux et Caserne des Pompiers	Donner plus de moyens aux agents et pompiers
	Restructuration	Musée du Fer	Rajout d'un espace accueil et lieu de médiation culturelle en lien avec l'animation du bourg centre
	Restructuration	Caserne des Pompiers	Un espace d'accueil pour petit marché et ou autre animations centre-ville
4. ANIMATION	Sensibilisation	Sensibilisation scolaires	Sensibilisation aux paysages, plan d'eau
	Rencontres	Lieux de rencontres	Plan d'eau, centre-ville, cour des tanneurs, city stade NEHWILLER
	Enfance	Aire de jeux	Installation d'une aire de jeu dans le périmètre centre-ville en rapport avec l'aménagement et lieux de rencontres
5. ATTRACTIVITE	Signalétique	Mise en place	Signalétique multi supports
	Entrées de ville	Mise en place de « totems »	Annonce des sites emblématiques de la ville
	Parcours	Historique	Mise en place
		Militaire	Mise en place
		Insolite	Mise en place
		Nature	Reprise parcours botanique au Plan d'eau
			Mise en place pour Arbres remarquables
		Sport	Reprise parcours sportif plan d'eau
	Lien Reichshoffen/Nehwiller	Création parcours	Relier R et N par le plan d'eau
	Circuits	Circuits thématiques	Eau, feu, artisanat
	Musée du Fer	Communication	Site internet
		Extension	Créer un lieu d'accueil pour Musée et bourg centre en relation avec la Castine
	La Castine	Cinéma et spectacles	Renouvellement équipements
	Sur hauteur des collines	Accroches/ris/abris	Guider les visiteurs avec points de vue



	Promotion	Cartes touristiques Centre-ville et hauteurs	Créations
6. DEVELOPPEMENT DURABLE	Economies d'énergies	Bâtiments publics	Ecoles « François Grussenmeyer » et « Pierre de Leusse » / Mairie
	Eclairage public	Remplacement autres diminutions de consommation énergie	Nouvelle tranche
	Energies renouvelables	Energie solaire	Installation panneaux photovoltaïques Complexe Sportif
	Déchets	Boues de station	Renouvellement du traitement
	Forêt	Nouveau plan d'aménagement	Gestion de la foret, sanitaire, évolution des essences
	Circuits courts	Marché de Producteurs	Organisation
		Jardins partagés	Mise en place groupe porteur
	Trames vertes et bleues	Renaturation berges et biodiversité	1 ^{ère} phase Falkensteinerbach 2 ^{ème} Schwarzbach 3 ^{ème} Zinsel Nord
7. COMMUNICATION, NUMERIQUE	Nos médias	Refonte site internet et autres modes de communication	Réalisation
		« Détours »	Évolution
	Appli ville	Mise en place	Promotion de la ville
	Espace numérique	Développement de l'espace numérique de la castine	Une plus grande activité avec des accueils publics ciblés



6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Les objectifs retenus par les élus du Pays de Niederbronn-les-Bains pour l'avenir du territoire intercommunal se déclinent selon les 10 axes suivants, inscrits dans le PLUi :

- 1. Renouer avec une dynamique démographique positive**
 - Renforcer l'attractivité résidentielle
 - Conserver une dynamique économique
 - Améliorer l'accessibilité du territoire
 - Dynamiser une offre commerciale de proximité
 - Conserver des équipements et services de proximité efficaces

- 2. Assurer un développement cohérent garant d'une bonne gestion foncière**
 - Assurer un développement du territoire en s'appuyant sur son armature urbaine et ses infrastructures
 - Valoriser le foncier disponible des zones bâties
 - Prévoir du foncier pour répondre aux besoins en optimisant son utilisation
 - Mettre en place des outils de gestion foncière pour disposer de foncier à long terme et valoriser le foncier des collectivités

- 3. Faire du tourisme et des loisirs un axe de développement économique du territoire**
 - Développer une identité touristique du territoire
 - Réserver du foncier pour développer des activités touristiques et de loisirs
 - Conforter la filière thermale
 - Conserver et valoriser le patrimoine du territoire pour en faire un vecteur touristique
 - Développer le tourisme vert

- 4. Assurer leur place à l'agriculture et la sylviculture et permettre le développement dans le respect du territoire**
 - Localiser les sorties d'exploitation avec le souci de la préservation du cadre de vie et de prise en compte des milieux naturels
 - Favoriser une agriculture diversifiée, locale et "à taille humaine"
 - Valoriser la forêt pour la production de bois, l'accueil des visiteurs tout en assurant la protection de la nature

- 5. Préserver le patrimoine bâti tout en lui permettant de répondre aux modes de vie actuels**
 - Préserver les caractéristiques des centres anciens
 - Préserver la qualité architecturale notamment du bâti ancien
 - Organiser le stationnement

- 6. Développer la multimodalité des déplacements sur le territoire**
 - Valoriser les réseaux de cheminements piétonniers et cyclables
 - Assurer une proximité entre habitat et emplois
 - Gérer le stationnement
 - Aménager, voire développer, le réseau viaire des communes
 - Favoriser des mobilités innovantes
 - Renforcer et sécuriser l'accessibilité du territoire

- 7. Mettre le développement en adéquation avec les capacités des réseaux**
 - Organiser le développement urbain en fonction des capacités des réseaux



- Limiter le développement des secteurs d'habitat dispersé et des constructions isolées
- Développer des bouclages entre les réseaux d'eau potable pour assurer une ressource suffisante
- Renforcer les ressources en eau pour répondre aux besoins de la population

8. Réduire la dépendance énergétique du territoire

- Favoriser l'exploitation des apports solaires passifs
- Développer les énergies renouvelables en garantissant leur intégration paysagère et écologique
- Soutenir le développement de réseaux de chauffage
- Améliorer l'intégration et la sécurité des réseaux d'énergie
- Exploiter les ressources énergétiques du territoire dans le respect de l'environnement

9. Préserver et valoriser les qualités paysagères du territoire

- Préserver les vues sur les paysages et sites du territoire
- Limiter le mitage
- Assurer une cohérence architecturale des différentes parties urbanisées
- Assurer une cohérence architecturale des différentes parties urbanisées
- Aménager les entrées de villages/villes pour assurer leur lisibilité et leur mise en valeur
- Encadrer l'implantation des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables

10. Préserver un environnement de qualité et sécurisé

- Préserver la qualité des ressources en eau
- Préserver la forêt des développements urbains
- Prendre en compte les qualités environnementales reconnues des milieux naturels tout en les conciliant avec l'activité humaine
- Assurer des continuités écologiques entre le massif Vosgien et la forêt de Haguenau
- Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques
- Améliorer la gestion des déchets du territoire

Le projet de territoire est explicité dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi approuvé l'automne dernier.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Compte tenu de la distance qui les sépare, mais également des différences d'enjeux et de l'ampleur des problématiques à traiter, chaque ville entend disposer d'un chargé de mission dédié au Programme « Petites Villes de Demain ». Une coordination conjointe permettra d'organiser les instances de suivi et de pilotage. Ce chef de projet sera recruté par l'intercommunalité.

Les outils d'ingénierie de l'offre de services mise en place par l'ANCT seront mobilisés, notamment pour un accompagnement méthodologique pour des études complémentaires spécifiques sur les dynamiques des communes de Gundershoffen et Mertzwiller, afin de compléter l'étude déjà existante pour les communes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.



A Niederbronn-les-Bains le..... 2021,

Pour l'Etat

La Préfète
Josiane CHEVALIER

**Pour la Communauté de communes du Pays
de Niederbronn-les-Bains**

Le Président
Patrice HILT

Pour la Commune de Gundershoffen

Le Maire
Victor VOGT

Pour la Commune de Mertzwiller

Le Maire
Michel SCHWEIGHOEFFER

Pour la Commune de Niederbronn-les-Bains

La Maire
Anne GUILLIER

Pour la commune de Reichshoffen

Le Maire
Hubert WALTER

Pour la Région Grand Est

Le Président
Jean ROTTNER

Pour la Collectivité européenne d'Alsace

Le Président
Frédéric BIERRY



ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites Villes de Demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites Villes de Demain

Tout au long du programme Petites Villes de Demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites Villes de Demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).



Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.



ANNEXE 2 : ANNUAIRE



Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
HILT Patrice	Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains	Président		
VOGT Victor	Commune de Gundershoffen	Maire		
SCHWEIGHOEFFER Michel	Commune de Mertzwiller	Maire		
GUILLIER Anne	Commune de Niederbronn-les-Bains	Maire		
WALTER Hubert	Commune de Reichshoffen	Maire		
FABACHER Carole	Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains	Directrice Générale des Services		
En cours de recrutement	Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains	Chef de projet PVD		
En cours de recrutement	Commune de Niederbronn-les-Bains	Chargé de mission PVD		
SIFFERT Maité	Commune de Reichshoffen	Chargé de mission PVD		
En cours de recrutement	Commune de Gundershoffen et Commune de Mertzwiller	Chargé de mission PVD		
LAURENT Véronique	Région Grand Est			
LEMMEL Marie-Claude	Collectivité européenne d'Alsace			
VIGNE Stéphanie	Sous-Préfecture Haguenau-Wissembourg	Secrétaire Générale du Sous-préfet		



ANNEXE 3 : LISTING DES PROJETS

